de toutes traces de violences, la mort n'avait pu être causée que par le poison. Desrues soutint son innocence avec un sang-froid imperturbable, même dans les tortures de la question. Le 30 avril, il fut condamné, « comme empoisonneur de dessein prémédité, » à faire amende honorable devant la porte principale de Notre-Dame, après quoi il devait être rompu vif, puis brûlé, et ses cendres jetées au vent. Il subit sa condamnation le 6 mai 1777, et jusqu'à sa mort il montra le calme d'un sage et la résignation d'un chrétien. Ayant aperçu un crucifix pendant qu'on le conduisait au supplice : « O homme, s'écria-t-il, je vais donc souffrir comme toi ! » Cette hypocrisie persistante gagna au condamné le cœur de quelques commères de sacristie. Au dire des contemporains, elles voulurent avoir de ses reliques, et peut-être invoquèrent-elles saint Desrues. Mais le public éclairé ne prit pas le change. Le quatrain suivant, qu'on lit au bas du portrait de Desrues, témoigne de l'indignation qui l'accompagna au supplice :

Vit-on jamais forfait plus exécrable
Pour dévorer la brebis et l'agneau?
Qui ne voudrait, pour un pareil coupable,
Faire au besoin l'office de bourreau?

Ce héros de la Grève était appelé à briller sur le boulevard, où l'on aimait beaucoup autrefois les scélérats, goût qui ne s'est pas perdu de nos jours, et qui n'a fait que passer de l'ancien boulevard, plaisamment appelé boulevard du Crime, en divers endroits de la ville. Deux auteurs, dont le nom nous échappe, firent représenter, en décembre 1828, un assez mauvais drame intitulé : *Desrues*, qui ne laissa pas que d'attirer la foule.

Mettre Desrues en scène, c'était œuvre difficile : le Desrues de l'histoire est vil et odieux, ce qui n'est pas assez pour en faire un personnage intéressant. Les auteurs ne trouvèrent rien de mieux que de le peindre amoureux, et amoureux de la fille de sa victime. Malgré tout le ridicule de cet amour, la pièce eut quelque succès ; car les faits, quoique presque toujours un peu altérés, selon la coutume des dramaturges, étaient présentés et enchaînés avec une certaine habileté ; il y avait quelque art et beaucoup d'adresse dans la façon dont étaient montés, pour ainsi parler, les ressorts du drame. On voyait, au lever du rideau, Mme de La Motte succombant aux effets du poison administré par l'honnête épicier droguiste ; mais ce qui surtout parut ne pas déplaire au public, c'était l'apparition, dans un tel sujet, d'un corps de ballet, à la fin du second acte. Les applaudissements éclatèrent surtout au dernier acte, à partir de la scène qui précédait le dénoûment, celle où Desrues commet son second crime. Renaudin, son filleul, qu'un hasard a instruit de tout, l'accuse d'être un assassin ; il en a la preuve, et, se sentant déshonoré lui-même par cette accusation contre un membre de sa famille, il prend un verre sur une table. Ce verre contient du poison. « Connais-tu seul ce fatal secret? lui dit Desrues en lui retenant le bras. — Oui, seul, » répond Renaudin ; et l'empoisonneur le laisse boire.

DESSABLÉ, ÉE (dè-ssa-blé) part. passé du v. Dessabler. *Un chemin* DESSABLÉ.

DESSABLER v. a. ou tr. (dé-ssa-blé — du préf. *des*, et de *sabler*). Enlever le sable de : *La pluie* A DESSABLÉ *cette allée.*

DESSABOTÉ, ÉE adj. (dè-sa-bo-té — du préf. *des*, et de *sabot*). Qui a perdu son sabot : *Un cheval* DESSABOTÉ.

DESSACRÉ, ÉE (dè-sa-kré) part. passé du v. Dessacrer. Qui a perdu sa consécration : *Eglise* DESSACRÉE.

DESSACRER v. a. ou tr. (dè-sa-kré — du préf. *des*, et de *sacrer*). Priver du caractère imprimé par le sacre ou par la consécration : *On ne peut* DESSACRER *ce que Dieu a sacré.* ‖ Ne s'emploie guère que par opposition à SACRER.

DESSAIGNAGE s. m. (dè-sai-gna-je ; *gn* mll. — rad. *dessaigner*). Techn. Lavage que l'on fait subir aux peaux, afin de les débarrasser du sang et des autres ordures : *Le* DESSAIGNAGE *est la première opération que l'on fait subir aux peaux destinées à être converties en cuir.*

DESSAIGNÉ, ÉE (dè-sai-gné ; *gn* mll.) part. passé du v. Dessaigner : *Peaux* DESSAIGNÉES.

DESSAIGNER v. a. ou tr. (dè-sai-gné ; *gn* mll. — du préf. *des*, et de *saigner*). Techn. Débarrasser, par des lavages, du sang et des autres ordures, en parlant des peaux : DESSAIGNER *les peaux.*

DESSAISI, IE (dè-sè-zi) part. passé du v. Dessaisir. Dépossédé : *Il s'est trouvé* DESSAISI *d'une pièce essentielle au procès.*

DESSAISIE s. f. (dè-sè-zî — rad. *dessaisir*). Dr. anc. Aliénation légale d'un héritage. ‖ On disait aussi DESSAISINE.

DESSAISIR v. a. ou tr. (dè-sè-sir — du préf. *des*, et de *saisir*). Déposséder, ôter, enlever à : DESSAISIR *quelqu'un d'un droit, d'une gestion.* ‖ Ce verbe n'est guère usité qu'avec le pronom réfléchi.

Se dessaisir v. pr. Céder, renoncer à : SE DESSAISIR *de son droit, de ses biens.* SE DESSAISIR *d'un gage. Je ne* ME DESSAISIRAI *point du diamant.* (Dancourt.)

DESSAISISSEMENT s. m. (dè-sè-zi-se-man — rad. *dessaisir*). Action de dessaisir. Peu usité. ‖ Action de se dessaisir : *Le* DESSAISISSEMENT *des meubles du locataire fait perdre au propriétaire son privilége.* (Acad.)

DESSAISONNÉ, ÉE (dè-sè-zo-né) part. passé du v. Dessaisonner : *Des cultures* DESSAISONNÉES.

— Fig. Enlevé prématurément par la mort : *Il a été* DESSAISONNÉ *et cueilli avant le temps.* (E. Pasq.) ‖ Vieux en ce sens.

DESSAISONNEMENT s. m. (dè-sè-zo-neman — rad. *dessaisonner*). Agric. Action de dessaisonner : *Le* DESSAISONNEMENT *des cultures.*

DESSAISONNER v. a. ou tr. (dè-sè-zo-né — du préf. *des*, et de *saison*). Agric. Changer l'ordre successif des cultures de : DESSAISONNER *une terre.* ‖ Changer l'époque du développement de : DESSAISONNER *une plante, une fleur.*

DESSAIX (Joseph-Marie), général français, né à Thonon (Savoie) en 1764, mort en 1834. Il exerçait la médecine à Paris en 1789. Il embrassa ardemment les principes de la Révolution, fut un de ceux qui fondèrent le club des Patriotes étrangers, obtint de l'Assemblée législative la création de la légion des Allobroges, l'organisa, la commanda en Savoie sous Montesquiou, et battit les insurgés lyonnais. Il assista ensuite au siége de Toulon, fit partie de l'armée des Pyrénées, de l'armée d'Italie, se distingua par sa brillante valeur en plusieurs occasions, notamment à Lodi, fut fait prisonnier par les Hongrois à Rivoli, puis rendu à la liberté au bout de sept mois. Nommé député au Conseil des Cinq-Cents par le département du Mont-Blanc, Dessaix, qui était alors colonel, s'opposa au 18 brumaire, ce qui le fit exclure du Conseil (1799). Il retourna se mettre à la tête de sa légion, et commanda successivement à Nimègue, à Berg-op-Zoom, à Rotterdam, à Dusseldorf, à Francfort, à La Haye, à Breda, etc. Fait général de brigade en 1803, il se signala à Ulm, à Pavie, à Wagram, où il fut blessé, et où son éclatante valeur lui fit donner par Napoléon le surnom d'*Intrépide*, et devint, en 1809, général de division et comte de l'Empire. Dessaix fit la campagne de Russie, s'opposa en 1814 à l'entrée des alliés, fut néanmoins créé chevalier de Saint-Louis par Louis XVIII, servit encore Napoléon pendant les Cent-Jours, et quitta la France après la deuxième Restauration. Il joua un rôle dans les événements qui se passèrent en Piémont en 1825 et fut nommé, par le gouvernement provisoire, général en chef de l'armée piémontaise ; mais il refusa de prendre le commandement des troupes, et vécut dans la retraite jusqu'en 1830, époque à laquelle il devint chef de la garde nationale de Lyon.

DESSAIX (Joseph), historien et publiciste, neveu du général Dessaix, né à Thonon (Haute-Savoie), en 1816. Dès l'âge de seize ans, il subit une détention de deux années pour avoir publié à Genève une satire violente contre le despotisme militaire de Charles-Albert. Sa peine finie, il suivit à Chambéry et à Turin les cours de droit qu'il abandonna bientôt pour se livrer à l'étude de l'histoire de sa patrie, sujet qui lui fournit la matière de plusieurs ouvrages, fruits de recherches consciencieuses : la *Savoie historique et pittoresque, statistique et biographique* (Chambéry, 1854) ; *Histoire de la réunion de la Savoie à la France en* 1792, *avec documents inédits ; Histoire de Savoie racontée aux enfants ; Nice et Savoie*, grand ouvrage illustré (Paris, Henri Charpentier, 1862), etc. Comme publiciste, M. Dessaix a été l'un des plus vaillants champions de la démocratie en Savoie. Il fonda à Chambéry, en 1848, le *Chat*, journal humoristique qui laissa l'empreinte de sa griffe sur plus d'une perruque réactionnaire, et qui lui attira un duel politique, dans lequel il eut le malheur de tuer son adversaire, M. Monod. Il fonda ensuite la *Commune*, journal de la démocratie décentralisatrice, et collabora au *Patriote savoisien* et au *Constitutionnel savoisien*. Depuis l'annexion de la Savoie, il dirige à Thonon le *Léman*, qu'il a fondé en 1860, et la *Nymphe des eaux*. En 1856, il a été l'organisateur et le premier président de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie. M. Dessaix est, en outre, l'auteur d'un grand drame historique, *Bonivard* ou *le prisonnier de Chillon*, qui eut, en 1856, un grand succès à Genève et en Savoie, et dans lequel Mme Clarisse Miroy créa le principal rôle ; on lui doit aussi le *Chant des Allobroges*, très-populaire dans son pays. Ces divers ouvrages lui ont fait donner par ses compatriotes le nom d'*historien et poëte national*. Sa dernière publication est la *Vie politique et militaire du général Dessaix.*

DESSALÉ, ÉE (dè-sa-lé) part. passé du v. Dessaler. Dépouillé du sel : *De la morue* DESSALÉE. *Du saumon* DESSALÉ.

— Fam. Matois, rusé, égrillard : *Une fille* DESSALÉE. *Ce monsignor me paraît bien* DESSALÉ ; *je me forme beaucoup avec lui.* (Volt.)

— Substantiv. Personne dessalée, matoise : *Vous faites la sournoise ; mais je vous connais il y a longtemps, et vous êtes une* DESSALÉE. (Mol.)

DESSALEMENT s. m. (dè-sa-le-man — rad. *dessaler*). Action de dessaler ; résultat de cette action : *Le* DESSALEMENT *d'une morue. Un* DESSALEMENT *incomplet. Le* DESSALEMENT *de l'eau de mer s'opère par la distillation.* ‖ On dit aussi DESSALAISON s. f.

DESSALER v. a. ou tr. (dè-sa-lé — du préf. *des*, et de *saler*). Dépouiller de sel : DESSALER *de la morue.* DESSALER *de l'eau de mer.* DESSALER *un ragoût.*

Se dessaler v. pr. Perdre son sel, devenir dessalé : *La morue, pour* SE DESSALER, *doit séjourner dans l'eau douce.*

— Argot. Boire, par allusion à la morue qu'on dessale en l'immergeant dans l'eau : *Tu n'as pas d'autre lourde à pessiguer pour pouvoir rester sur les paturons, morfiler,* TE DESSALER *et goupiner.* (Tu n'as pas d'autre porte à soulever pour pouvoir rester sur les pieds, manger, boire et voler.) (Balz.)

DESSALINES (Jean-Jacques), empereur d'Haïti, né à la Grande-Rivière, département du N. de l'île, en 1758, mort en 1806. Au moment de l'insurrection de 1791, il était esclave d'un potier noir, appelé Dessalines, dont il prit le nom. Cet homme, qui vivait encore au Cap en 1805, fut témoin de l'avénement de son ancien serviteur nègre au pouvoir suprême, et il avait coutume de dire que l'empereur avait toujours été un *chien entêté*, mais un bon ouvrier. Dessalines lui gardait une grande affection, et le nomma son sommelier en chef. A ceux qui lui demandaient pourquoi il n'avait pas donné un poste plus honorable à son ancien patron, il répondait qu'aucun autre n'aurait pu plaire autant à ce vieillard, grand amateur de vin, et qui buvait pour deux. A trente-trois ans il conquit sa liberté, confondu dans les rangs d'une des bandes qui formaient les sauvages bataillons de Bouckman et de Jeannot. Il servit ensuite sous les ordres de Jean-François et combattit les planteurs, qui luttèrent sans succès pendant deux ans contre le torrent des hordes dévastatrices de la province du Nord. Ses instincts d'indépendance le portèrent à abandonner la cause du roi d'Espagne et à suivre Toussaint-Louverture, pour se rallier à la République française, dont les commissaires avaient proclamé la liberté des noirs. Arrivé au grade de capitaine, il se fit invariablement remarquer par une haine implacable contre le parti colonial. Quand les troupes franches, composées de noirs et d'hommes de couleur, furent organisées, il fut promu au grade de chef de bataillon (1794) par le gouverneur Laveaux, sur la demande de Toussaint-Louverture. En 1795, il devint colonel, et en 1797 général de brigade. Il combattit les Anglais avec une rare bravoure et contribua puissamment à leur expulsion de l'Artibonite, pendant que Villatte les contenait dans le Nord, Beauvais dans l'Ouest, et que Raigaud les chassait du Sud.

Bonaparte, dans le but de rétablir l'esclavage à Saint-Domingue, y envoya, en 1802, une expédition formidable sous le commandement de son beau-frère Leclerc. Les noirs et les hommes de couleur coururent aux armes, et la guerre de l'indépendance éclata. Dessalines était alors général de division, commandant le département de l'Ouest. Le 6 ventôse (24 février), une division française, sous les ordres du général Boudet, s'avança sur la ville de Saint-Marc, siége du commandement du général noir ; mais, au moment où Boudet y arrivait, il la vit enveloppée de flammes. Dessalines avait ordonné de l'incendier, et, pour donner l'exemple, il avait mis lui-même le feu à sa propre maison, dont la construction toute récente et l'ameublement splendide lui coûtaient plusieurs millions. Malgré la promptitude de leur marche, les Français, en arrivant au point du jour, ne trouvèrent à Saint-Marc que deux cents cadavres blancs et quelques mulâtres également immolés. Cependant Dessalines, qu'on disait en retraite, se dirigeait sur l'Arcahaye, et menaçait déjà le Port-au-Prince. Mais sa contre-marche fut éventée assez à temps pour que le général Pamphile Lacroix et l'amiral Latouche-Tréville lui préparassent une résistance qu'il désespéra de vaincre. Il se retira sur le Mirebalais, après avoir livré au feu et à l'épée tout ce qu'il rencontra sur sa route et avoir donné des preuves sans nombre de sa férocité. Le seul poste important que les noirs eussent conservé était celui de la Crête-à-Pierrot, forteresse bâtie par les Anglais et dans laquelle Dessalines s'était retiré. Une attaque de presque toutes les forces de l'armée française fut dirigée sur ce point. 1,000 soldats au plus étaient enfermés dans cette redoute ; mais avant qu'ils l'eussent abandonnée, le 25 mars 1802, elle avait coûté plus de 2,000 hommes aux assiégeants. Dessalines feignit de se soumettre au général Leclerc, et, afin de montrer son dévouement aux Français, il traita les noirs vaincus avec autant de cruauté qu'il venait d'en montrer envers les blancs. Mais, après le départ de Toussaint-Louverture, lorsqu'il vit les ennemis décimés par la fièvre jaune, il reprit les armes contre eux, et fut reconnu général en chef de la population noire. Après avoir livré à ses adversaires plusieurs combats dans lesquels il avait toujours été vainqueur, il s'était avancé jusque sous les murs du Cap-Français, dont il se disposait à faire le siége, lorsque l'Angleterre, rompant le traité d'Amiens (1803), envoya une escadre sur les côtes de Saint-Domingue. Dessalines, profitant de cette circonstance pour forcer les Français dans leurs derniers retranchements, fit cause commune avec les Anglais, et Rochambeau, menacé à la fois par terre et par mer, se vit contraint d'évacuer l'île, en novembre 1803. Le 1er janvier de l'année suivante, les généraux de l'armée des noirs signèrent une déclaration formelle d'indépendance et nommèrent Dessalines gouverneur général à vie, avec le pouvoir de légiférer, de faire la paix et la guerre et de nommer son successeur. Aussitôt qu'il fut appelé à ce poste, il publia une proclamation où il rappelait avec amertume tous les crimes des Français, et appelait sur eux la vengeance des noirs. « Est-ce assez, disait-il, d'avoir chassé de notre pays les barbares qui, pendant des siècles, l'ont couvert de sang? Il ne suffit pas d'avoir réprimé les factions successives qui, tour à tour, se sont jouées du fantôme de liberté que la France mettait devant leurs yeux : il est devenu nécessaire d'assurer, par un dernier acte d'autorité nationale, l'empire permanent de la liberté dans ce pays, qui est notre patrimoine et notre conquête... Que nos voisins vivent en paix ; paix avec nos voisins, mais que le nom français soit maudit ! haine éternelle à la France ! Tels sont nos principes... Jurons donc de vivre libres et indépendants, et de préférer la mort à tout ce qui pourrait nous replacer sous le joug ; jurons de poursuivre à jamais les traîtres et les ennemis de notre indépendance. » Après avoir pendant quelque temps travaillé à rendre la population haïtienne l'instrument de ses desseins sanguinaires, Dessalines se détermina à les accomplir par une expédition militaire, et parcourut successivement les différentes villes où il était resté des Français. Ces malheureux furent presque tous passés au fil de l'épée. Des précautions avaient été prises pour empêcher que les étrangers domiciliés dans l'île se trouvassent enveloppés dans le sort réservé aux Français seuls. Au reste, Dessalines ne chercha pas à faire tomber sur d'autres que sur lui la responsabilité des crimes qu'il avait commis ou ordonnés. Dans une proclamation adressée aux habitants d'Haïti, à la fin d'avril 1804, il s'en vanta avec ostentation, et se glorifia de la supériorité de son esprit sur les vues étroites qui se seraient opposées au grand acte de sévérité dont il s'efforce de démontrer la nécessité et la justice.

« Les crimes les plus atroces, jusqu'alors inconnus, et qui feraient frémir la nature, disait Dessalines dans sa seconde proclamation, ont été commis par les Français. Enfin l'heure de la vengeance est arrivée, et les implacables ennemis des droits des hommes ont reçu la punition due à leurs crimes... Oui, nous avons rendu à ces anthropophages guerre pour guerre, crime pour crime, outrage pour outrage. Oui, j'ai sauvé mon pays, j'ai vengé l'Amérique ! L'aveu que je fais à la face du ciel et de la terre fait mon orgueil et ma gloire ; quelle est pour moi la conséquence de l'opinion qu'auront de ma conduite mes contemporains et les générations futures? J'ai fait mon devoir, je m'approuve, cela me suffit... » Mais l'île d'Haïti contenait d'autres Français que les poignards n'avaient pu atteindre ; nous voulons parler du petit nombre de soldats qui, retirés dans la partie espagnole, étaient parvenus à s'y maintenir. Dessalines pensa qu'il lui serait facile de soumettre cette partie de l'île à sa domination ; il crut qu'il lui suffirait d'employer les menaces pour atteindre ce but. Le 17 février 1805, il partit donc de la Petite-Rivière à la tête de son armée et vint mettre le siége devant Santo-Domingo, dont il n'avait pas prévu la vigoureuse résistance. Pendant le siége, une escadre française vint renforcer la garnison de la place assaillie, et le général noir dut se retirer. De retour de son expédition, Dessalines apprit que Bonaparte s'était fait offrir par le Sénat le titre d'empereur. Pour se consoler des revers que venaient d'éprouver ses armes, il résolut d'imiter le premier consul. Le 16 juin 1805, Dessalines fut reconnu empereur d'Haïti sous le nom de Jean-Jacques Ier. Une constitution fut rédigée et présentée à l'empereur, qui l'accepta. Le pays prospérait déjà sous le gouvernement de Dessalines, qui pendant quelque temps n'avait paru s'occuper que du soin de rétablir partout le bon ordre et la justice, mais il ne tarda pas à se livrer à la férocité de son caractère ; plusieurs officiers de l'armée furent mis à mort par son ordre et sans jugement. Ces nouveaux crimes effrayèrent ses anciens compagnons d'armes, et facilitèrent les vues de Henri-Christophe pour s'emparer du pouvoir. L'armée, excitée par plusieurs généraux, et d'ailleurs mécontente, se souleva, et Dessalines périt dans une embuscade qui lui fut tendue, à l'entrée de la ville de Port-au-Prince, le 17 octobre 1806.

Dessalines était petit, mais fortement constitué, d'une grande activité et d'un courage indomptable. Il ne savait pas lire, mais il avait appris à signer son nom ; il employait un lecteur, et écoutait avec beaucoup d'attention les lectures qu'on lui faisait, surtout lorsqu'il s'agissait des discours de Wilberforce sur la traite des nègres, qu'on insérait par son ordre, dans la gazette du Cap-Français. On croyait ses talents militaires supérieurs à ceux de Toussaint-Louverture ; mais il lui était fort inférieur quant aux moyens, et ne s'élevait guère au-dessus de la médiocrité. Le respect qu'on avait pour lui provenait surtout de la terreur qu'il inspirait. Cependant, il se montra quelquefois ouvert, affable et même généreux. Sa vanité lui

faisait concevoir des caprices étranges. Il aimait les broderies et les ornements ; souvent il s'habillait avec beaucoup de magnificence, et, en d'autres occasions, il paraissait en public dans le costume le plus négligé. Un autre ridicule de Dessalines, c'était d'avoir la prétention d'être un danseur accompli ; il emmenait toujours avec lui un maître de danse, qui lui donnait des leçons à ses moments de loisir. Le compliment le plus flatteur qu'on pût lui faire était de lui dire qu'il excellait dans l'art de la danse, quoiqu'il fût — bien différent en cela de la plupart des nègres — très-maladroit en ce genre d'exercice. Dessalines fut, comme l'ont été beaucoup de blancs, un brigand couronné ; mais, au milieu de ses forfaits, il accomplit dans le nouveau monde, pour la race africaine, une grande mission. Il reconnut que les Européens n'avaient triomphé de cette race qu'à la faveur des divisions qui avaient, pour ainsi dire, séparé en deux camps les noirs et les hommes de couleur. Il conçut la généreuse et salutaire pensée, après la déportation de Toussaint-Louverture, de réunir ces deux castes, dont les intérêts étaient les mêmes, et de les opposer en un seul corps à leurs oppresseurs. Ce fut l'idée fixe et persévérante de toute sa vie ; et de même que Toussaint, sous l'influence des colons qui abhorraient le mulâtre, personnifia le principe de la suprématie noire à Haïti, Dessalines y personnifia l'alliance des deux races trop longtemps opprimées.

DESSALLES (Jean-Léon), philologue français, né au Bugue (Dordogne) en 1803. Il fut employé, de 1826 à 1836, aux recherches nécessitées par la publication du *Lexique roman* de Raynouard, et fut nommé, en 1832, archiviste de la section historique des Archives du royaume. Outre des articles publiés dans les *Mélanges de la Société des bibliophiles*, dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, dans *Paris pittoresque*, etc., on a de lui des dissertations sur les *Patois du midi de la France* (1838), sur les *Recherches de Gustave Fallot* (1840) ; *Périgueux et les deux derniers comtes de Périgord* (1847) ; *De l'influence de la littérature française sur la littérature romane* (1852) ; *Etudes sur l'origine et la formation du roman et de l'ancien français* (1854), etc. Ces deux derniers ouvrages ont été couronnés, l'un par l'Académie des sciences et belles-lettres de Toulouse, l'autre par l'Institut.

DESSANGLÉ, ÉE (dè-san-glé) part. passé du v. Dessangler : *Un cheval* DESSANGLÉ.

DESSANGLEMENT s. m. (dè-san-gle-man — rad. *dessangler*). Action de dessangler, d'ôter la sangle, les sangles : *Le* DESSANGLEMENT *d'un cheval doit se faire au démonter.* (B. Barbé.)

DESSANGLER v. a. ou tr. (dè-san-glé — du préf. *des*, et de *sangler*). Détacher la sangle de : DESSANGLER *un cheval. Avant de faire manger ou boire une bête de somme, il convient de la* DESSANGLER.

— Par ext. Déboutonner, desserrer les vêtements de : DESSANGLEZ *cet enfant, il étouffe.*

Se dessangler v. pr. Etre, devenir dessanglé : *Ce cheval va* SE DESSANGLER.

DESSAQUÉ, ÉE (dè-sa-ké) part. passé du v. Dessaquer. Tiré du sac : *Tout le blé fut* DESSAQUÉ.

DESSAQUER v. a. ou tr. (dè-sa-ké — du préf. *des*, et de *sac*). Tirer du sac : DESSAQUER *des hardes.*

— Absol. Vider un sac ou des sacs : *Il s'agit maintenant de* DESSAQUER *au plus vite.*

DESSAU, ville d'Allemagne, capitale du duché d'Anhalt-Dessau-Cœthen, sur la rive gauche de la Mulde, à 4 kilom. S. du confluent de cette rivière dans l'Elbe, à 118 kilom. S.-O. de Berlin, par 51° 50′ de lat. N. et 9° 56′ de long. O., sur la voie ferrée de Berlin à Leipzig ; 15,500 hab. Résidence du duc et siége du gouvernement et des services administratifs du duché. Sociétés savantes, artistiques et littéraires ; nombreuses écoles ; bibliothèques ; établissements de bienfaisance ; conservatoire de musique ; précieuse galerie de tableaux de l'école allemande et de l'école hollandaise. Industrie et commerce très-développés ; fabriques de draps, bonneteries, chapelleries, filatures de laine, tissage de toiles et de cotonnades ; blanchisseries ; fabriques d'instruments de musique ; tanneries ; distilleries d'eau-de-vie ; manufactures de tabac ; commerce de laines et de céréales.

Dessau, fondée, à ce qu'on prétend, par des Flamands émigrés sous le règne du margrave Albert l'Ours, porte pour la première fois le titre de ville dans les chroniques de 1213. « Un incendie la réduisit presque entièrement en cendres au milieu du XVe siècle, dit le *Guide en Allemagne*, et elle ne fut rebâtie, sur une plus vaste échelle qu'à partir de 1700 ; aussi n'a-t-elle aucun édifice ancien. C'est une des villes les plus calmes de la tranquille Allemagne ; ses rues sont larges, bien percées, bordées de jolies maisons proprement tenues et pour la plupart à un seul étage ; mais l'herbe croît avec abondance entre les pavés, et la foule n'encombre jamais ses trottoirs. Le principal édifice public de Dessau est le château grand-ducal, bâti en 1748, et contenant : les archives de la maison ducale avec des manuscrits de Luther ; une collection de curiosités historiques, d'antiquités, de monnaies, de gravures ; l'épée et la canne du prince Léopold de Dessau, célèbre général de Frédéric le Grand ; le service d'argenterie de Napoléon Ier, pris à la bataille de Waterloo ; enfin une belle galerie de tableaux, dont quelques-uns sont signés de noms célèbres, tels que Pérugin, Léonard de Vinci, Titien, Rubens, Van Dyck, Cimabué, etc. » Un de ces tableaux est attribué à Raphaël. Parmi les modernes, on remarque surtout la grande *Cène*, de Franz Schubert, et les *Trois Marie au Sépulcre*, par Ferdinand Hartmann. Les autres monuments de cette ville qui méritent de fixer l'attention sont : l'église du château ou Sainte-Marie (XVIe siècle), ornée d'un célèbre tableau de Lucas Cranach, représentant les principaux auteurs et défenseurs de la Réforme ; le théâtre, incendié en 1855 et rebâti l'année suivante, avec de belles peintures à l'encaustique ; l'*Amalienstiflung*, institution pour les pauvres, fondée par la reine Amélie, et dont l'étage supérieur renferme une collection de plus de 700 tableaux, la plupart de l'école allemande et de l'école hollandaise ; enfin le *Manége*, orné de bas-reliefs par Dœll. Terminons en mentionnant la statue de bronze du prince Léopold, et, dans le cimetière, les tombeaux des compositeurs Schneider, du poëte W. Muller, né à Dessau, qui est aussi la patrie de Mendelssohn. Aux environs de la ville s'élèvent les châteaux de *Luisium* et de *Georgium*, et le superbe parc de Wœrlitz.

DESSAU (ducs D'ANHALT-). V. ANHALT (d').

DESSAÜER (Joseph), compositeur allemand, né à Prague en 1794. Il eut Frédéric-Denis Weber pour maître d'harmonie. Malgré le succès de quelques *lieders*, qu'il avait fait paraître dans sa jeunesse, il suivit la carrière commerciale jusqu'à ce qu'un voyage à Naples (1821), dans lequel ses talents de pianiste et de compositeur furent très-goûtés, lui démontra que le commerce n'était point son fait, et que sa vocation le poussait vers l'art musical. Après une excursion à Milan, Dessaüer visita, en 1832 et 1833, la France et l'Angleterre. Pendant les dix-huit mois de sa résidence à Paris, il fit entendre dans plusieurs salons ses charmantes chansons allemandes, et l'accueil flatteur fait à ses compositions lui inspira le projet d'écrire pour l'Opéra. Mais, après des peines et des démarches inutiles, des tracas et des déceptions de tous genres, il dut renoncer à trouver un libretto, et il retourna à Prague, complétement désillusionné sur les ressources de Paris. Depuis cette époque, Dessaüer s'est fixé dans sa ville natale, où il a consacré à la musique les instants de liberté que lui laisse le soin de ses affaires.

Indépendamment de ses *lieders*, qui sont, jusqu'à présent, le plus beau titre de gloire de ce compositeur, et parmi lesquels l'*Absence*, le *Poëte et le roi*, l'*Asile*, le *Flot et l'enfant*, peuvent soutenir la comparaison avec les plus touchantes mélodies de Franz Schubert, Dessaüer a fait représenter, en 1836, à Prague, un opéra, *Lidwina*, et à Dresde, un opéra-comique, *Une visite à Saint-Cyr* (1838).

Henri Heine, dans *Lutèce*, a raillé outrageusement cet estimable artiste.

DESSCHEL, bourg et commune de Belgique, arrond. et à 16 kilom. S.-E. de Turnhout ; 2,074 hab. Fabriques de draps ; plusieurs métiers à tisser ; moulins à huile et à farine. Récolte et commerce de céréales et de pommes de terre.

DESSÉCHANT (dè-sé-chan) part. prés. du v. Dessécher : *Une doctrine* DESSÉCHANT *le cœur.*

DESSÉCHANT, ANTE adj. (dè-sé-chan, an-te — rad. *dessécher*). Qui dessèche, qui est propre à dessécher : *Une chaleur* DESSÉCHANTE. *Un vent* DESSÉCHANT. *Tout sel est* DESSÉCHANT. *Le sucre est le plus* DESSÉCHANT *de tous les sels.* (V. Hugo.)

— Fig. Qui épuise : *La propriété s'évapore, pour ainsi dire, sous l'action* DESSÉCHANTE *du fisc romain.* (Troplong.) ‖ Qui dessèche l'âme, qui produit l'aridité du cœur : *Les sciences exactes sont accusées d'être* DESSÉCHANTES. *L'enthousiasme de la nature et celui de son auteur se retrouvèrent presque tous les matins en moi, aussi frais et aussi vifs que si tant d'années flétrissantes et* DESSÉCHANTES *ne les avaient pas foulés et refoulés dans mon sein.* (Lamart.)

DESSÉCHÉ, ÉE (dè-sé-ché) part. passé du v. Dessécher. Devenu sec, privé des liquides qui l'humectaient : *Des herbes* DESSÉCHÉES. *Un tronc* DESSÉCHÉ. *Des viandes trop* DESSÉCHÉES. *Un gosier* DESSÉCHÉ. *En Egypte, le sel ammoniacal s'extrait de la fiente* DESSÉCHÉE *de chameaux et de bœufs vivant d'herbages salés.* (L.-J. Larcher.) ‖ Devenu sec et comme friable par l'action de la chaleur :

Jusque sous ses haillons *desséchés* et poudreux,
Effrangés par le temps, cardés par la misère,
L'Arabe qui mendie a l'air d'un Bélisaire.
BARTHÉLEMY.

‖ Mis à sec, privé des liquides qu'il contenait : *Un tonneau* DESSÉCHÉ. *Un marais* DESSÉCHÉ. *Un torrent* DESSÉCHÉ.

— Fig. Privé de sentiments tendres, de sensibilité ; dépouillé de toute onction : *Les larmes étaient taries chez ce vieillard* DESSÉCHÉ *par tant de douleurs.* (Balz.) *La philosophie est une sorte d'art et de religion* DESSÉCHÉE *et réduite aux idées pures.* (H. Taine.) ‖ Epuisé : *Mon cerveau est bientôt* DESSÉCHÉ, *il n'y a que le cœur d'inépuisable.* (Volt.)

— *Yeux desséchés*, Cœur aride, privé de toute sensibilité :

En vain le malheureux s'adresse à tous les cœurs ;
Dans des yeux *desséchés* trouverait-il des pleurs?
COLNET.

DESSÉCHEMENT s. m. (dè-sé-che-man — rad. *dessécher*). Action de dessécher, de rendre sec ; état qui en résulte : *Le* DESSÉCHEMENT *du sol. Le degré de* DESSÉCHEMENT *du bois fait beaucoup à sa résistance.* (Buff.) ‖ Action de mettre à sec par l'écoulement des liquides contenus : *Le* DESSÉCHEMENT *d'un étang. La fable de l'hydre de Lerne n'est probablement que le récit figuré d'un* DESSÉCHEMENT *de marais.* (Mich. Chev.)

— Fig. Perte des sentiments tendres, de la sensibilité : *L'égoïsme conduit au* DESSÉCHEMENT, *s'il ne le suppose.*

— Pathol. Maladie d'une personne qui se dessèche, consomption : *Le pauvre Saint-Aubin est dans un* DESSÉCHEMENT *qui le menace d'une fin prochaine.* (Mme de Sév.) ‖ Aridité locale d'un ou de plusieurs organes : *On a vu le foie, les poumons, dans l'état de* DESSÉCHEMENT, *se casser comme des substances calcinées.*

— **Encycl.** Les *desséchements* ont pour but de faire écouler les eaux qui restent stagnantes soit par un défaut de pente du terrain, soit à cause de l'imperméabilité du sol ou du sous-sol. L'étude d'un *desséchement* présente, dans certains cas, des difficultés réelles, que l'on n'arrive à vaincre qu'après s'être rendu compte des causes de l'accumulation et de la stagnation des eaux, si funestes à l'hygiène, à la culture et à la circulation. Le *desséchement* des marais peut se faire par écoulement, par absorption et par ascension, selon l'étendue des terrains inondés et l'abondance de l'eau qui les couvre.

Desséchement par écoulement. Lorsque l'eau ne séjourne que dans des parties isolées de terrain, et qu'elle est peu abondante, il suffit, pour assécher le sol, de pratiquer dans les bas-fonds de petites saignées, qu'on laisse ouvertes, pour conduire les eaux dans des fossés de ceinture. Si le terrain est très-fortement pénétré, et si les eaux sont très-abondantes, on donne aux canaux une très-grande largeur, et une profondeur telle qu'ils soient en dessous du niveau supérieur du sous-sol imperméable, dont ils doivent suivre les baissières. Quand les eaux stagnantes proviennent de filtrations lentes, et qu'elles sont peu abondantes, l'assainissement peut se faire au moyen de rigoles couvertes, se déversant dans des fossés ou dans des égouts placés à la partie inférieure du terrain. Dans tous les cas, il faut avoir soin de creuser, le long du bord supérieur et sur les deux côtés latéraux de la partie à assécher, de larges fossés très-profonds, pour recueillir, arrêter et détourner les eaux qui arrivent du haut et des côtés. Après avoir déterminé par des sondages les cotes du sous-sol imperméable et la direction que suivent les baissières, on trace des canaux principaux ou collecteurs, que l'on fait partir du point le plus élevé du terrain et aboutir aux parties les plus basses, de manière que leurs eaux se réunissent dans un fossé général. Des rigoles secondaires ou saignées, tracées, comme les précédents, suivant les baissières du sous-sol, déversent les eaux qu'elles ont reçues dans les canaux principaux, qu'elles doivent toujours rencontrer sous un angle très-faible.

Desséchement par absorption. Lorsque le terrain manque de débouchés, et que le sous-sol imperméable n'a pas une grande profondeur, on a recours à la construction des puits absorbants. Il faut, pour pouvoir adopter ce système, que la nature du terrain placé immédiatement sous le sous-sol imperméable soit assez perméable pour absorber et laisser s'écouler la quantité d'eau que doit lui fournir le puits. Le gravier, le sable, les roches caverneuses ou feuilletées sont pour cela d'excellents sols, qu'il faut utiliser lorsque les sondages les accusent. Après avoir creusé un puits, en forme de cône renversé, jusqu'à une certaine profondeur, on perce un trou de sonde de façon à atteindre jusqu'à la couche perméable, et l'on y fait glisser un tuyau de bois ou de fonte, que l'on recouvre de fascines ou d'une pomme d'arrosoir, pour prévenir son obstruction. On termine l'opération en remplissant l'excavation avec des pierres et des branchages. On fait autant de puits qu'en demande l'état du sol.

Desséchement par ascension. Lorsque les terrains noyés sont très-bas relativement aux terrains environnants, et que leur situation ne permet pas de chasser au dehors, par le seul effet des pentes, les eaux réunies à leur partie inférieure par les canaux d'assainissement, on ménage, en un point bas, un bassin ou réservoir, dans lequel on laisse arriver les eaux. Celles-ci sont ensuite élevées au-dessus des obstacles qui s'opposent à leur écoulement, au moyen d'une noria, d'un chapelet à godets ou d'une vis d'Archimède, mus par un manége ou par un petit moulin à vent. Ce procédé, qui n'est applicable que lorsque les terrains à dessécher ont une très-grande étendue, a été et est encore employé en Flandre et dans les Pays-Bas.

Quand il s'agit du *desséchement* d'un lac, on peut encore, comme on a fait pour le lac de Harlem, en Hollande, utiliser les pompes mues par des machines à vapeur et des roues hydrauliques très-puissantes. V. DRAINAGE.

DESSÉCHER v. a. ou tr. (dè-sé-ché — du préf. *des*, et de *sécher*. Prend un accent grave sur l'avant-dernier *e* devant une syllale finale muette : *Je dessèche* ; excepté au fut. de l'ind. et au cond. prés. : *Je dessécherai, tu dessécherais*). Rendre sec, en parlant d'objets humides : *L'égoïsme est semblable au vent du désert, qui* DESSÈCHE *tout.* (La Rochef.-Doud.) *Le souffle du simoun* DESSÈCHE *la peau.* (Raspail.) ‖ Mettre à sec, en procurant l'écoulement des liquides contenus : DESSÉCHER *un étang. Quand on veut* DESSÉCHER *un marais, on ne fait pas voter les grenouilles.* (Mme E. de Gir.)

— Par ext. Amaigrir : *Le travail et les chagrins* L'AVAIENT DESSÉCHÉ. ‖ Appauvrir, en parlant du sang :

Pour ne pas voir un pli sur sa lèvre vermeille,
Je *desséchais* mon sang aux ardeurs de la veille,
Et la trouvant heureuse et fraîche le matin,
J'oubliais ma fatigue aux roses de son teint.
E. AUGIER.

— Fig. Détruire, épuiser : *L'oisiveté de l'âme, qui* DESSÈCHE *même la jeunesse des femmes, est bien autrement pénible dans l'âge plus avancé.* (Mme de Rémusat.)

De sa beauté, dès sa première aurore,
Un vent brûlant *a desséché* la fleur.
MALFILATRE.

‖ Priver de sensibilité ; rendre froid, sec, aride : *L'action de l'esprit, quand elle est continuelle et sans ordre absolu de Dieu,* DESSÈCHE *et épuise l'intérieur.* (Fén.) *Heureux l'esprit que la philosophie ne peut* DESSÉCHER ! (Volt.) *La méchanceté* DESSÈCHE *tellement l'âme qu'elle finit par inspirer une indifférence profonde pour les vertus.* (Mme de Staël.) *Les Anglais pensent que les sciences* DESSÈCHENT *le cœur.* (Chateaub.) *La froide raison sans illusion, en analysant tout,* DESSÈCHE *tout.* (De Ségur.) *Il y en a qui rétrécissent et diminuent tous les sujets qu'ils traitent ; il y en a qui les* DESSÈCHENT. (Sainte-Beuve.)

— Absol. *L'absence d'expansion* DESSÈCHE *et tue.* (G. Sand.) *Le vent* DESSÈCHE *comme la haute température, et le froid autant que la chaleur et le vent.* (Raspail.)

Se dessécher v. pr. Devenir desséché, être privé de son humidité : *Dans la vieillesse, les parties du corps* SE DESSÈCHENT. (Buff.) *Les ados des billons* SE DESSÈCHENT *au printemps beaucoup plus tôt que les flancs et les bas côtés.* (M. de Dombasle.)

Sur mes os consumés ma peau *s'est desséchée.*
LAMARTINE.

— Tomber en consomption : *Ses vives couleurs s'effacent, elle languit, elle* SE DESSÈCHE. (Fén.) *Voudriez-vous, ma chère enfant, achever de vous abîmer à Aix, ou* VOUS DESSÉCHER *cet hiver à la bise de Grignan?* (Mme de Sév.)

— Dessécher à soi : SE DESSÉCHER *le gosier à force de parler.*

— Fig. S'épuiser, périr : *La foi* SE DESSÈCHE *en certains pays.* (Chateaub.) ‖ Devenir froid, insensible : *Le cœur d'une femme* SE DESSÈCHE *toujours en se corrompant.* (Mme de Genlis.) *Il y a des cœurs qui, au milieu des prospérités humaines,* SE DESSÈCHENT. (V. Hugo.)

— *Se dessécher le cerveau*, Affaiblir sa raison par une application excessive : *Un seigneur comme M. le marquis ne doit point* SE DESSÉCHER *le cerveau dans ces vaines études.* (Volt.)

— **Syn. Dessécher, sécher.** Le dernier de ces mots exprime simplement l'idée de rendre sec, et souvent l'objet ne devient sec qu'en perdant une humidité qui lui était nuisible. *Dessécher*, c'est rendre tout à fait sec, en privant de toute humidité, même intérieure. Après la pluie, le soleil *sèche* les feuilles ; une feuille *desséchée* a perdu la séve qui la faisait vivre, elle tombe de l'arbre

DESSÉCHEUR, EUSE s. (dè-sé-cheur, eu-ze — rad. *dessécher*). Entrepreneur de desséchement de marais. ‖ Partisan de ces desséchements : *Les* DESSÉCHEURS *ont poussé jusqu'à la manie leurs bonnes intentions.*

— Ouvrier, ouvrière qui, dans les ateliers, opèrent le desséchement des objets humides.

DESSEIN s. m. (dè-sain — du lat. *designare*, marquer, désigner). Intention, désir : *Si nous souffrons quelque relâchement dans les autres, c'est plutôt par condescendance que par* DESSEIN. (Pasc.) *La simplicité captive sans effort, parce qu'on ne lui voit point le* DESSEIN *de captiver.* (De Gérando.)

La faute ne peut être où le *dessein* n'est pas.
PONSARD.

‖ Volonté arrêtée, en parlant de Dieu : *La Providence éternelle prodigue des siècles à l'accomplissement de ses* DESSEINS. (Mme de Staël.) *Les* DESSEINS *de Dieu sont impénétrables.* (Ch. Lemonnier.) *Tout est bien dans les* DESSEINS *de la Providence.* (De Gérando.) *La Providence, dans la profondeur de ses* DESSEINS, *a bien fait de ne découvrir que le présent à l'homme.* (Thiers.)

Souvent dans ses *desseins* Dieu suit d'étranges voies.
V. HUGO.

‖ But : *A la cour, il faut arranger ses pièces et ses batteries, avoir un* DESSEIN, *le suivre,*

parer celui de son adversaire. (La Bruy.) ‖ Projet, entreprise : *On est souvent trompé dans ses* DESSEINS. *L'orgueil pousse ses* DESSEINS *jusqu'à l'extravagance.* (Boss.) *On a dit que Charles X avait eu l'intention de se retirer à l'autel; il avait des antécédents de ce* DESSEIN *dans sa famille.* (Chateaub.)

Mesurez comme moi vos *desseins* à vos forces.
ROTROU.

Le ciel parfois seconde un *dessein* téméraire.
MOLIÈRE.

— Absol. Fermeté dans la volonté, précision dans les vues et constance dans les intentions : *Vous avez du* DESSEIN, *de la prudence.* (Mme de Sév.) ‖ Excellent, mais peu usité.

— Particulièrem. Mauvaise intention : *Ces Grecs ont craint que nous n'eussions des* DESSEINS *sur leur liberté.* (Fén.) ‖ Intention de gagner le cœur ou d'obtenir la main d'une personne : *Villarceau, en parlant au roi d'une charge pour son fils, prit habilement l'occasion de lui dire qu'il y avait des gens qui se mêlaient de dire à sa nièce que Sa Majesté avait quelque* DESSEIN *pour elle.* (Mme de Sév.)

Je me vantais, je crois, tout à l'heure, en disant
Que j'avais des *desseins* sur cette demoiselle;
Mais si vous me prenez au mot, tant pis pour elle!
E. AUGIER.

— *A dessein, de dessein formé,* Volontairement, avec intention : *Je ne l'ai pas fait* À DESSEIN. *On fait plus de trahison par faiblesse que par le* DESSEIN FORMÉ *de trahir.* (La Rochef.) ‖ *A dessein de, à dessein que,* Dans l'intention de : *Il venait* À DESSEIN DE *vous entretenir.*

Tu mangeras mon fils! L'ai-je fait *à dessein*
Qu'il assouvisse un jour ta faim?
LA FONTAINE.

‖ *Sans dessein,* Sans le vouloir et aussi sans but déterminé :

Il marche *sans dessein;* ses yeux mal assurés
N'osent lever au ciel leurs regards égarés.
RACINE.

. . . . Ce fut là qu'à table ils rencontrèrent
Un brave Anglais, voyageant *sans dessein,*
Achetant cher de modernes antiques,
Regardant tout avec un air hautain.
VOLTAIRE.

— *Faire dessein de,* Avoir l'intention de : *Je te promets, marquis, qu'il* FAIT DESSEIN D'*aller sur le théâtre rire avec tous les autres.* (Mol.)

— Littérat. et B.-arts. Plan, combinaisons, ensemble des dispositions qui constituent le canevas d'un ouvrage : *Ayez un* DESSEIN, *un plan, dans quelque ouvrage que vous vous proposiez de faire, vous ne serez plus embarrassé de trouver le ton qui lui convient.* (Grimm.)

— Syn. **Dessein, intention, volonté.** Le dernier de ces mots diffère des deux autres en ce qu'il s'applique souvent aux choses dont l'exécution est actuelle ou doit se faire presque immédiatement, et en ce qu'il marque une détermination plus ferme, plus arrêtée. Le *dessein* s'applique à des choses qu'on fera plus tard; il suppose qu'on est bien arrêté sur la chose même, qu'on a déjà pensé aux moyens de la réaliser et qu'on doute seulement du temps où cela devra se faire. L'*intention* est plus indécise; on ne sait ni comment, ni quand on agira, mais on est porté à agir, et si l'on ne change pas d'avis, il est probable qu'on agira tôt ou tard. L'*intention* est aussi quelquefois le but secret qu'on se propose en agissant actuellement, et le mot *dessein* peut lui-même, mais rarement, s'employer dans cette acception; il ajoute alors à l'idée de but celle d'une préméditation plus calculée.

— **Dessein, entreprise, plan, projet.** *Dessein* marque une intention réfléchie et fait souvent considérer cette intention sous le rapport moral : un *dessein* est louable ou blâmable, généreux ou intéressé. L'*entreprise* est une chose dont l'exécution est commencée et nécessitera une suite d'efforts. Le *plan* suppose qu'on a longuement médité sur le but qu'il faut atteindre, et qu'on s'est tracé avec précision une ligne de conduite du commencement à la fin. *Projet* est vague et se rapporte souvent à des choses éloignées, considérées moins sous le rapport moral que sous celui de la difficulté, de l'habileté, de l'activité.

— **Dessein, but, vues.** V. BUT.

— **Homonyme.** Dessin.

DESSELIUS (Valère ANDRÉ, surnommé), bibliographe belge, né en 1588 à Desschel (Brabant), mort en 1656. Il fut professeur et bibliothécaire de l'université de Louvain, dont il publia les *Fasti academici studii lovaniensis* (1636, in-4°). La deuxième édition de cet ouvrage (1650) fut mise à l'index. Le livre le plus remarquable de Desselius est sa *Bibliotheca belgica* (Louvain, 1623, in-8°), qui a eu de nombreuses éditions et qui est fort recherchée des bibliographes. L'édition de Foppens (Bruxelles, 1739, 2 vol. in-4°) a été augmentée d'emprunts faits à Lemire, Swerts et autres.

DESSELLÉ, ÉE (dè-sè-lé) part. passé du v. Desseller : *Cheval* DESSELLÉ. *Jument* DESSELLÉE.

DESSELLER v. a. ou tr. (dè-sè-lé — du préf. *des*, et de *seller*). Oter la selle à : DESSELLER *un cheval.*

Se desseller v. pr. Devenir dessellé, s'ôter la selle : *Le cheval* S'EST DESSELLÉ.

— **Homonyme.** Desceller.

DESSEMELÉ, ÉE (dè-se-me-lé) part. passé du v. Dessemeler : *Une botte* DESSEMELÉE.

DESSEMELER v. a. ou tr. (dè-se-me-lé — du préf. *des*, et de *semeler*. Double la lettre *l* devant une syllabe muette : *Je dessemelle, je dessemellerai*). Oter la semelle de : DESSEMELER *des souliers.*

Se dessemeler v. pr. Devenir dessemelé, perdre sa semelle : *Cette botte* SE DESSEMELLE.

DESSENIUS ou **DESSEN DE CRONENBURG** (Bernard), médecin hollandais, né à Amsterdam en 1510, mort à Cologne en 1574. Il se fit recevoir docteur à Bologne en 1538, puis retourna dans sa patrie, devint professeur à l'université de Groningue, et finit, sur les instances du docteur J. Echt, par aller se fixer à Cologne. Aux talents du praticien Dessenius joignait de grandes qualités morales, la sincérité, l'horreur de la flatterie envers les grands et une rare modestie. Ses principaux ouvrages sont : *De compositione medicamentorum hodierno ævo apud pharmacopolas extantium* (Francfort, 1555, in-fol.); *De peste commentarius* (1564, in-4°); *Defensio medicinæ veteris et rationalis* (Cologne, 1573, in-4°).

DESSERRE s. f. (dè-sè-re — rad. *desserrer*). Fam. Action de desserrer sa bourse, de payer; n'est guère usité que dans l'expression *Être dur à la desserre.*

. . . . Payez donc cent écus
Net et comptant; je sais qu'*à la desserre*
Vous *êtes dur;* j'en suis fâché pour vous.
LA FONTAINE.

— Pêch. Mouvement produit par le dégel dans les eaux d'une rivière.

DESSERRÉ, ÉE (dè-sè-ré). Relâché, en parlant d'un lien ou d'un objet retenu par un lien : *Des cordons* DESSERRÉS. *Un nœud* DESSERRÉ. *Une robe* DESSERRÉE. ‖ Relâché, écarté dans ses parties, en parlant d'un objet dont les parties étaient juxtaposées : *Les pierres de cette voûte sont* DESSERRÉES. *Dès les premiers pas, les rangs* DESSERRÉS *s'allongèrent en files lâches et interrompues.* (De Ségur.)

DESSERRER v. a. ou tr. (dè-sè-ré — du préf. *des*, et de *serrer*). Relâcher, en parlant d'un lien ou d'un objet lié : DESSERRER *un nœud.* DESSERRER *sa cravate.* DESSERRER *un fagot.* ‖ Ecarter, en parlant d'un objet dont les parties étaient juxtaposées : DESSERRER *les pierres d'une voûte.* DESSERRER *les dents à un malade pour le forcer à boire.*

— Fam. Appliquer violemment, en parlant d'un coup : DESSERRER *un coup de poing à quelqu'un. Il lui* DESSERRA *un grand soufflet.*

Le cheval lui *desserre*
Un coup et haut le pied.
LA FONTAINE.

— *Desserrer les nœuds de,* Rendre moins tendu, moins intime, en parlant des nœuds de l'amitié ou d'autres liens moraux :

Apprends, de cet exemple, à *desserrer les nœuds*
Par qui l'affection, par qui le sang te lie.
CORNEILLE.

‖ *Desserrer le cœur,* Soulager, arracher à quelque angoisse : *Tant de bonté m'*A DESSERRÉ LE CŒUR.

— *Desserrer les dents, les lèvres, la bouche,* Faire parler, décider à parler : *Il faut se méfier de l'homme à qui le vin ne* DESSERRE *jamais* LES DENTS. (G. Sand.) ‖ Parler : *Il fallut lui couper le bras; il souffrit cela sans* DESSERRER LES DENTS. (Racine.)

Si quelqu'un *desserre les dents,*
C'est un sot, j'en conviens.
LA FONTAINE.

— Typogr. *Desserrer une forme,* Chasser les coins dans le sens rétrograde, à l'aide du décognoir et du marteau. ‖ *Desserrer de la lettre,* Desserrer une forme pour la distribuer.

Se desserrer v. pr. Etre desserré, devenir desserré : *Votre ceinture* SE DESSERRE. *Cela se serre et* SE DESSERRE *à volonté.*

— Relâcher sa ceinture, son vêtement : DESSERREZ-VOUS, *vous étouffez dans ce corset.*

— Fig. S'épanouir, éprouver moins d'angoisse ou d'embarras : *Il commence à* SE DESSERRER; *le voilà plus gai.*

DESSERROIR s. m. (dè-sè-roir — rad. *desserrer*). Techn. Nom de divers outils qui servent à desserrer. ‖ Bûche plate qui sert à disposer, dans un train à flotter, les places vides qu'on se propose de remplir.

DESSERT s. m. (dè-sèr — rad. *desservir*, parce que le dessert arrive à la fin du repas). Dernier service d'un repas, généralement composé de fromage, de pâtisseries, de confitures, de fruits et de vins de liqueur : *Un* DESSERT *sans fromage est une belle à qui il manque un œil.* (Brill.-Sav.) ‖ Moment où l'on mange le dessert : *Au* DESSERT *on porta ma santé. Le* DESSERT *est tout le dîner pour une jolie femme.* (Th. Gaut.)

D'un *dessert* prolongé savourez le plaisir.
BERCHOUX.

— Fig. Ce qui arrive à la fin et comme complément : *Il a des coups de poing pour dîner et des soufflets pour son* DESSERT. *J'ai donné pour* DESSERT *à mes jeunes gens les pensées de M. Joubert.* (Ste-Beuve.)

— **Encycl.** Il est à peu près certain qu'on a dû dire dans l'origine : *service après dessert*, et ensuite simplement *dessert*. Le mot ne paraît pas encore dans le dictionnaire de Nicot, imprimé en 1606; mais on le trouve dans Cotgrave, en 1632. Cependant, il n'est pas employé par l'auteur des *Délices de la campagne, où est enseigné à préparer pour l'usage de la vie tout ce qui croît sur terre et dans les eaux*, sorte de *Cuisinière bourgeoise* publiée en 1655 par Nicolas de Bonnefons, valet de chambre du roi, et dédiée aux dames ménagères. Un siècle plus tard, le mot se trouve dans tous les livres spéciaux. Par exemple la *Science du maître d'hôtel*, de 1768, nous apprend que le *dessert* n'est point du ressort du maître d'hôtel, dont la tâche se termine par le service des entremets en tous genres; que ce service est réservé pour l'officier. « Ce qu'on nomme officier dans une grande maison, dit un ouvrage de 1773, est celui qui a la direction de l'office, où se font toutes les confitures, sucreries, liqueurs, glaces, et où s'arrangent tous les fruits dont on décore les *desserts.* » Après nous avoir rappelé que l'art de l'office, on pourrait dire du *dessert*, doit son origine à la sensualité et au luxe, l'auteur de 1773, citant le dernier ouvrage paru (en 1691) sur cet art, fait un parallèle des usages de table du XVIIe siècle avec ceux du temps où il écrit : « Quelle différence n'y a-t-il pas entre nos *desserts* et ceux d'autrefois! » dit-il. Et il ajoute : « Ces pyramides érigées avec plus de travail et d'industrie que d'élégance et de grâce, cet amas confus de fruits où éclatait plus de profusion que d'intelligence et de délicatesse, paraissent avoir disparu pour toujours, et avoir cédé leur place à ce goût fin et recherché qui règne aujourd'hui; aussi ne craint-on pas de dire qu'il y a autant de différence entre l'office de nos jours et celui de nos pères, qu'il y en a entre l'architecture moderne et la gothique. » Suivent des renseignements précieux à recueillir : « Une élégante simplicité, qui fait la beauté et le principal mérite de nos *desserts*, a succédé à ces édifices chargés d'ornements avec une pénible symétrie, et paraît aimable par cette charmante variété qui était inconnue à nos prédécesseurs. Quel agréable coup d'œil! quelles diverses et surprenantes décorations n'enfantent pas tous les jours l'intelligence et l'imagination féconde de nos officiers! Nos surtouts, ornés de figures de sucre, ou de figures de porcelaine de Saxe, décorés de sables de sucre de diverses couleurs, d'arbres couverts de leurs feuilles, de leurs fleurs et de leurs fruits; de berceaux, de guirlandes et de compartiments en chenille de toutes espèces, forment une symétrie admirable et qui est l'ouvrage d'un goût supérieur. Indépendamment de l'intelligence et du goût qui distinguent l'officier moderne d'avec l'ancien, le travail du premier l'emporte sur celui du second par sa simplicité, en même temps que par son étendue, et pour être moins compliqué et moins dispendieux. Un habile officier doit parfaitement connaître tous les fruits, leurs qualités et les différents emplois qu'il en peut faire; il doit surtout bien posséder l'art de la décoration, pour diversifier l'appareil de ses *desserts*, et savoir mettre à propos dans ses dessins cet ordre et cette variété qui causent une surprise agréable. » Après cela, notre auteur, qui est un abbé, s'il vous plaît, l'abbé Jaubert, entre dans toutes sortes de détails qu'il serait trop long de rappeler ici, sur la façon dont il faut que l'officier s'y prenne s'il veut que son service de *dessert* représente un parterre. Quant à l'arrangement des compotes et des assiettes, le bon abbé s'en rapporte au goût particulier de l'officier; mais il a soin de lui recommander de bien connaître les fleurs et les fruits de chaque saison, pour les faire paraître et servir à propos. Dans le printemps, il s'occupera à faire des pâtes, des compotes, des marmelades, des gelées, des conserves, avec les fruits qui paraissent à ce moment de l'année, et ornera ses *desserts* de fleurs printanières. Comme on a besoin de rafraîchissants dans les grandes chaleurs de l'été, et que la plupart des fruits sont alors dans leur maturité, il fera des eaux et des fruits glacés. Dans l'automne, il emploiera les fruits à pepins de toute espèce. Ses occupations de l'hiver consisteront dans toutes sortes de compotes de poires, de pommes, de marrons, de zestes d'orange, de citron, etc.; à confire des fruits au sec, à faire des marmelades, des conserves, des pâtes, et surtout à travailler à divers ouvrages de sucrerie, comme biscuits, pastilles, amandes de diverses sortes, caramels, candis, meringues, massepains, macarons et gaufres, lesquels, avec des confitures de l'été et de l'automne, suffiront pour garnir les meilleures tables.

On le voit, ce n'est pas d'aujourd'hui seulement que l'art intervient dans la composition de cette partie du repas qu'on appelle le *dessert*, et dont on nous fait quelquefois des descriptions d'un luxe inouï. Les ornements, les fleurs, les parfums étaient déjà prodigués dans les grands festins du siècle de Louis XIV; on peut même dire qu'ils l'ont toujours été partout où l'on signale un degré avancé de civilisation. Si le mot est moderne, la chose est ancienne. L'histoire nous apprend que lorsque les Romains se furent abandonnés au luxe asiatique, ils n'étaient pas plus ennemis que nous des friandises, et les dix livres que Cœlius Apicius a laissés sur la cuisine en font foi. Chez eux, l'usage étant de changer de table, c'est-à-dire d'emporter après chaque service un énorme plateau sur lequel les mets étaient disposés, le *dessert* s'appelait *mensæ secundæ*, les secondes tables. C'était en consommant le *dessert* que la journée s'achevait, dans les libations, les chants, les entretiens politiques ou licencieux. A ce moment on introduisait des danseurs, des danseuses et quelquefois des gladiateurs pour récréer les convives, et, comme le repas ainsi prolongé se terminait souvent en orgie, les femmes, du moins au temps de la République, en étaient éloignées. Cet usage s'est conservé jusqu'à nos jours chez les Anglais. Sur l'ordre des gentlemen, les pauvres ladies défilent humblement le long de la table, et se rendent au salon pour y attendre les hommes, qui continuent à boire en causant.

Le *dessert*, chez les Grecs, formait le deuxième service, et se composait de fruits et de pâtisseries. Quelque convive chantait souvent en s'accompagnant de la lyre, et les autres lui répondaient en chœur. On finissait par des libations en l'honneur du bon Génie et de Jupiter Sauveur; puis, au moment où les convives allaient se lever, les esclaves leur lavaient les mains avec des eaux odoriférantes. Des danseurs et des baladins paraissaient dans les grandes occasions.

Aux temps féodaux, les drageoirs et les bassins de conserves ornaient le *dessert*. Les dragées, l'eau de senteur lancée sur les convives excitaient une gaieté bruyante. Suivant le témoignage de nos vieux écrivains, le vin et les épices furent les premiers *desserts*. Ces épices étaient des aromates confits au sucre, tels que fenouil, coriandre, anis, etc. Considérés comme digestifs, ils terminaient le repas; les fruits au contraire le commençaient, étant réputés froids de leur nature, et se mangeaient au premier service comme les pâtisseries et les gâteaux. Nous avons changé cela : l'appétit étant satisfait, on cherche à le réveiller en flattant les yeux et l'odorat par la beauté et l'arrangement des fruits et des fleurs; le goût, par la saveur parfumée des sucreries et des vins liquoreux. On anime la gaieté par la fumée des vins pétillants.

La chanson a tenu longtemps une grande place aux tables françaises et elle présidait au *dessert*. Son règne est actuellement fini dans le grand monde, où l'esprit a fait place aux affaires et à la politique. Collé, Panard, l'abbé de Lattaignant, Laujon, Désaugiers, Armand Gouffé, Brazier, Béranger ont été les poëtes de la table. Béranger dit quelque part :

Mais parlons d'affaires.
Beautés peu sévères,
Qu'au doux bruit des verres
D'un *dessert* friand
On chante et l'on dise
Quelque gaillardise
Qui nous scandalise
En nous égayant.

L'éloge du vin, de la bonne chère et des femmes, tel était le thème invariable sur lequel s'enroulaient les broderies de la chanson alerte; l'époux « qu'on drape, » les baisers surpris, l'amour facile, la jeunesse éternelle, la vie insouciante, mis en flonflons et en tradéridéras, trouvaient de l'écho chez des convives amis des bons mots, des saillies, des allusions fines, des sous-entendus. On riait un peu de tout, de la morale principalement, et l'on rentrait enfin chacun chez soi, le plus prosaïquement du monde, en bons bourgeois, battant un peu la muraille, mais n'ayant commis de méfaits qu'en paroles, sans songer autrement à mettre en pratique les jolis enseignements de la muse folle, bavarde comme le champagne.

DESSERTE s. f. (dè-sèr-te — rad. *desservir*). Mets qui restent après un repas, et que l'on dessert par conséquent : *Vendre sa* DESSERTE *aux restaurants.*

. . . . Votre seule *desserte*
Nous met tous en état de tenir table ouverte.
DESTOUCHES.

— Service d'administration : *La* DESSERTE *d'un bureau.* ‖ Action de desservir une cure ou une chapelle : *On lui confia la* DESSERTE *de cette église, en l'absence du titulaire.* ‖ Vieux dans ces deux sens.

— Argot. *Vol à la desserte,* Genre de vol usité quelquefois dans les grandes maisons, les jours de repas de cérémonie. Un individu, vêtu d'un costume complet de cuisinier, et connaissant parfaitement les lieux où il veut opérer, s'introduit dans la maison à l'heure du dîner, et cherche à pénétrer dans la salle à manger. S'il y réussit, il fait main basse sur l'argenterie qui se trouve à sa portée, et trouve le moyen de disparaître sans laisser d'autres traces de son passage que le vol qu'il a commis.

— P. et chauss. *Chemin de desserte,* Chemin spécialement affecté au service d'une exploitation.

DESSERTI, IE (dè-sèr-ti) part. passé du v. Dessertir : *Un diamant* DESSERTI.

DESSERTIR v. a. ou tr. (dè-sèr-tir — du préf. *des*, et de *sertir*). Techn. Enlever de sa monture, en parlant d'une pierre fine ou de tout autre objet monté d'une façon analogue : DESSERTIR *un diamant, un brillant, un médaillon.* ‖ Couper, au-dessous du feuilletis, la sertissure de : DESSERTIR *une bague.*

DESSERVANT (dè-sèr-van) part. prés. du v. Desservir : *Femme* DESSERVANT *ses meilleures amies.*

DESSERVANT s. m. (dè-sèr-van — rad. *desservir*). Prêtre qui dessert une cure ou une chapelle : *Le* DESSERVANT *d'une église.* ‖ Ministre d'un culte qui dessert un temple : *On appelait ministres les* DESSERVANTS *des églises protestantes.* (Volt.)

— Fig. Celui qui entretient, qui conserve, qui propage un art quelconque : *Voici les versificateurs, les grammairiens, les commentateurs, les érudits, les philosophes, qui raturent, épluchent, scrutent, compilent, dissertent, pâles* DESSERVANTS *d'un art mort qu'ils ont embaumé pour lui conserver l'apparence de la vie.* (Th. Gaut.)

— **Encycl.** Administr. eccl. D'après le Concordat, le nom de *desservant* est spécialement affecté au prêtre qui est chargé d'une succursale. Celui qui supplée momentanément un titulaire absent ou malade est désigné par le nom de *remplaçant;* et celui qui fait le service d'une annexe est appelé *chapelain* ou *vicaire rural.*

« Avant la constitution civile du clergé, dit l'abbé J. H. R. Prompsault, on appelait *desservant* le prêtre qui était chargé par l'évêque d'une desserte, c'est-à-dire d'un service paroissial, en l'absence ou à défaut du titulaire. Les pouvoirs du *desservant* tenaient à une simple mission temporaire. Ses fonctions devaient cesser au moment où le titulaire prenait ou reprenait les siennes. »

Le nom de *desservant* fut conservé dans la constitution civile du clergé au prêtre envoyé par l'évêque pour faire provisoirement le service d'une cure vacante; il fut donné aussi aux prêtres chargés définitivement du service habituel des annexes et succursales.

La loi du 18 germinal an X, relative à l'organisation des cultes en France, et que les diverses législations postérieures ont peu modifiée, règle les rapports du *desservant* avec ses supérieurs hiérarchiques ecclésiastiques et avec l'Etat. Cette loi, à la fois politique et religieuse, définit les devoirs du *desservant*, comme prêtre et comme citoyen, vis-à-vis de la société, et ceux de la société à son égard.

Le *desservant* doit être Français, à moins que le gouvernement ne l'ait, quoique étranger, autorisé à exercer son ministère; il doit en outre appartenir à un diocèse. Au point de vue religieux, le *desservant* est soumis à l'obéissance passive du soldat vis-à-vis de ses supérieurs. Nommé par l'évêque, le *desservant* peut être révoqué par lui, différant en cela du curé, qui est inamovible. Il peut encourir des peines disciplinaires, telles que l'avertissement, le blâme, la suspension, le changement de résidence, etc., sans que l'évêque soit obligé même de motiver sa décision. Le *desservant* ne peut quitter son diocèse pour aller desservir dans un autre, sans l'autorisation de son évêque. Il exerce son ministère sous la surveillance et la direction des curés, qui doivent prévenir l'évêque des irrégularités commises, mais n'ont sur le *desservant* aucun pouvoir disciplinaire à exercer.

Le *desservant* reçoit de l'Etat un traitement, et les communes sont autorisées à voter annuellement en sa faveur un supplément de solde. Il est logé au presbytère, propriété de la commune, et s'il n'existe pas de presbytère, la commune doit pourvoir à son logement.

Indépendamment de ces avantages, le *desservant* est exempté par les lois civiles du service militaire, du service de la garde nationale, des fonctions de juré et des tutelles qui s'ouvrent dans un autre département que celui de sa résidence.

Le *desservant* administre avec le conseil de fabrique, dont il fait partie, les biens appartenant à la succursale, et provenant de dons, de legs, d'acquisitions de rentes, etc.; il peut, en outre, recevoir, avec l'autorisation du gouvernement, les libéralités qui lui sont faites, à titre de *desservant*, par dispositions entre vifs ou testamentaires, mais à la condition qu'il n'ait point assisté le donateur ou le testateur pendant le cours de la dernière maladie, si ces dispositions ont été faites durant cette période de temps.

DESSERVI, IE (dè-sèr-vi) part. passé du v. Desservir. Retiré de dessus la table, en parlant de plats ou de mets : *Plats* DESSERVIS. *Le premier service est* DESSERVI.

Sur un buffet ouvert, trente plats *desservis*
Du souper de la veille étalaient les débris.
ANDRIEUX.

‖ Débarrassé des plats, en parlant d'une table : *Une table* DESSERVIE.

— Dont le service est fait : *Ce bureau de poste est* DESSERVI *par le chemin de fer.* ‖ Qui a un desservant : *Cette église n'est pas* DESSERVIE. *La maison de Caïphe est aujourd'hui une église* DESSERVIE *par les Arméniens.* (Chateaub.)

— A qui l'on a rendu un mauvais service : *L'on n'est jamais* DESSERVI *que par ses amis. J'ai été* DESSERVI *auprès de l'autorité.*

DESSERVICE s. m. (dè-sèr-vi-se — rad. *desservir*). Mauvais service rendu : *Le roi avait déployé sa miséricorde envers une infinité de rebelles dont il n'avait jamais reçu que des* DESSERVICES. (E. Pasq.)

DESSERVIR v. a. ou tr. (dè-sèr-vir — du préf. *des*, et de *servir*. Se conjugue comme *servir*). Oter de dessus la table, en parlant des plats ou des mets : DESSERVIR *le premier service.* ‖ Débarrasser des plats, en parlant d'une table : DESSERVIR *la table.*

— Faire le service de : *Cette ligne de chemin de fer* DESSERT *l'est et le midi de la France.* ‖ Etre le desservant de :

Depuis vingt ans de la Vierge céleste
Il *desservait* la chapelle modeste.
MILLEVOYE.

‖ Remplir l'office de : *J'ai envie de ne point jouir du bénéfice d'historiographe sans le* DESSERVIR. (Volt.) ‖ Rendre des services d'un genre quelconque à une ou plusieurs personnes :

Deux cordeliers, grands débrideurs de nonnes,
A frais communs *desservaient* un couvent,
Et dirigeaient douze fringantes nonnes;
C'en était six pour chaque desservant.
L'un trépassa dans ces rudes épreuves;
« Moi, j'ai bon dos, dit l'autre survivant;
Morbleu, je veux *desservir* les six veuves! »
J.-B. ROUSSEAU.

— Rendre un mauvais office à : *Mon état et ma destinée est de* DESSERVIR *tout ce que j'aime.* (Mme de Maint.)

. . . . Un homme tel que moi,
Quand il est mécontent, peut *desservir* un roi.
CORNEILLE.

— Absol. :

Sitôt que du nectar la troupe est abreuvée,
On *dessert.* . . . .
BOILEAU.

Se desservir v. pr. Etre desservi : *Ce bureau* SE DESSERT *avant tous les autres.*

— Réciproq. Se rendre de mauvais services : *Ils* SE SONT DESSERVIS *mutuellement auprès du maître.*

DESSERVITORERIE s. f. (dè-sèr-vi-to-re-rî — rad. *desservir*). Office ou bénéfice de desservant.

DESSERVOIR s. m. (dè-sèr-voir — rad. *desservir*). Buffet placé dans une salle à manger, pour y déposer les objets enlevés de dessus la table pendant le repas.

DESSEWFFY, nom d'une des plus anciennes familles de la Hongrie, dont les membres ont été successivement élevés au rang de barons (1666) et de comtes de l'Empire (1775), et ont joué, depuis un siècle environ, un certain rôle dans les affaires politiques de l'Allemagne. — Le comte Joseph DESSEWFFY, né en 1771 à Krewian (comitat de Saros), mort en 1843, fut successivement député aux diètes des comitats de Saros (1802), de Zemplin (1805 et 1807) et de Szabolcs (1811 et 1825), et se fit un nom dans la littérature moderne hongroise, autant par ses écrits que par sa liaison avec Kazinczi, le restaurateur de cette littérature. — Son fils aîné, le comte Aurel DESSEWFFY, né en 1808, mort en 1842, a figuré avec distinction dans les assemblées législatives et dans la presse de la Hongrie contemporaine, et, soit comme député, soit comme publiciste, il a toujours marché à la tête du parti conservateur. — Le frère puîné du précédent, le comte Emile DESSEWFFY, né en 1812 à Eperiès, mort en janvier 1866, devint, en 1830, après de longs voyages dans l'Europe occidentale, sous-notaire du comitat de Szabolcs, et se fit connaître comme publiciste par une défense de son père contre des adversaires politiques, qui comptaient dans leurs rangs les deux autres fils du comte Joseph. Cependant, à son entrée dans la carrière politique, le comte Emile embrassa les mêmes idées que son frère Aurel, et soutint comme lui les intérêts du parti conservateur. A partir de 1844, il prit une part active à la rédaction du *Buda-Pesti-Hirlap*, et, tout en fournissant à cette feuille un grand nombre d'articles de fonds, publia plusieurs brochures d'actualité, qui lui attirèrent l'inimitié des membres de l'opposition hongroise. Pendant la révolution de 1848, il se retira dans ses terres, et s'y occupa uniquement d'économie politique et rurale. Parmi les ouvrages qu'il fit paraître après cette époque, nous citerons celui qu'il écrivit sur la *Situation embrouillée des finances de l'empire d'Autriche* (1856), qui produisit une grande sensation. Elu la même année président de l'Académie des sciences hongroise, il fit, en cette qualité, les plus louables efforts pour la régénération de l'idiome national, et s'occupa avec ardeur de réunir les fonds nécessaires pour la construction d'un palais destiné aux séances de cette académie. Ce magnifique édifice, commencé en 1862, fut terminé et inauguré en avril 1865. Enfin le comte Dessewffy avait fondé, en 1860, une banque de crédit foncier, dont les statuts furent approuvés par le gouvernement en 1862, et qui, sous son habile direction, a produit les plus heureux résultats. Vers la fin de 1865, il avait été élu député à la diète de Pesth; mais la maladie à laquelle il devait succomber l'empêcha de paraître dans cette assemblée. — Le comte Marcel DESSEWFFY, né en 1813, frère du précédent, s'est également fait connaître comme publiciste, surtout par sa brochure intitulée : le *Radicalisme politique et social de notre époque* (Vienne, 1851, en allemand).

DESSI, île de la mer Rouge, sur la côte de l'Abyssinie, à l'entrée de la baie d'Adule, à 26 kilom. S.-E. de Massouah, et à 19 kilom. S.-O. de l'île Dhalac. Cette île, longue de 9 kilom., mais fort étroite, est séparée par un canal, dont la largeur varie de 3 à 5 kilom., de la pointe N. de la presqu'île de Buri; elle a, en face de cette pointe, un port spacieux et abrité contre tous les vents. Sur la côte existe une petite colonie, qui compte environ vingt huttes de Danakils, appartenant à la tribu Herto ou Hazorta. L'île est très-montagneuse, très-bien arrosée et couverte de gazon; elle produit en abondance l'euphorbe, que l'on y rencontre même dans les régions les plus élevées. Depuis le mois de novembre 1859, elle appartient aux Français, et dépend du territoire d'Adulis.

DESSICCANT, ANTE (dè-si-kan, an-te — lat. *desiccans;* du préf. *de*, et de *siccare*, sécher). Qui dessèche : *L'action* DESSICCANTE *de certains remèdes. Soumettre les soies à l'action* DESSICCANTE *des corps avides d'eau.*

DESSICCATEUR, TRICE (dè-si-ka-teur, tri-se — du lat. *desiccare*, dessécher). Qui dessèche : *J'adressai au vent* DESSICCATEUR *une allocution pleine d'invectives.* (Brill.-Sav.) ‖ Inus. On dit plutôt DESSÉCHANT.

— s. m. Techn. Bâtiment où l'on met les draps à sécher. ‖ On dit plutôt SÉCHOIR.

DESSICCATIF, IVE adj. (dè-si-ka-tiff, i-ve — lat. *desiccativus;* de *desiccare*, dessécher). Qui est propre à dessécher : *Des substances* DESSICCATIVES. *Un vernis* DESSICCATIF.

— Méd. Qui est propre à dessécher les plaies : *Un onguent* DESSICCATIF.

— Peint. *Huile dessiccative,* Huile qui accélère la dessiccation des couleurs dans lesquelles on l'emploie.

— s. m. Substance dessiccative : *L'emploi des* DESSICCATIFS, *dans la guérison des plaies, n'est pas tout à fait sans danger. Les peintres sont trop pressés aujourd'hui pour ne pas employer les* DESSICCATIFS. *La charpie ordinaire ou râpée, la poudre de lycopode, de sous-nitrate de bismuth, de vieux bois, de tan, d'amidon, l'acide chromique, la solution de sublimé au millième, l'acétate de plomb liquide sont employés comme* DESSICCATIFS. (Bouchut.)

DESSICCATION s. f. (dè-si-ka-si-on — lat. *desiccatio;* de *desiccare*, dessécher). Action de dessécher; état qui en résulte : *On réunit le foin en tas plus ou moins gros, à mesure que sa* DESSICCATION *est plus avancée.* (M. de Dombasle.) *On a quelquefois soumis le sang à la* DESSICCATION, *pour l'employer en poudre comme engrais.* (M. de Dombasle.) *Les cheveux se crispent, se contournent par la* DESSICCATION *sur la tête du nègre.* (Virey.) ‖ Maigreur extrême : *Imagine un petit vieillard dont les mains et le visage sont arrivés à un tel état de* DESSICCATION, *qu'auprès de lui une momie t'eût semblé étaler un appétissant embonpoint.* (Balz.)

— **Encycl.** Techn. et mar. *Dessiccation des bois.* Dans les manufactures d'armes, on est parvenu à dessécher les bois de fusils par la vapeur d'eau. L'opération de la *dessiccation* passe par trois phases successives : le lessivage, pendant lequel les bois sont soumis à l'action de la vapeur à une faible tension. Dans une chambre en maçonnerie non revêtue intérieurement de pièces métalliques, qui seraient bientôt détruites, les bois sont disposés de façon à ne pas se toucher entre eux et à se trouver à une certaine hauteur au-dessus du fond, pour éviter qu'ils ne soient baignés dans l'eau de condensation. On introduit par la partie inférieure de cette chambre, hermétiquement fermée, un courant de vapeur, que l'on maintient à une température de 100 degrés, et l'on en arrête l'introduction quand l'eau de condensation sort limpide, sans couleur, ou seulement avec une légère teinte jaune. A ce moment on ouvre la chambre et l'on fait refroidir au moyen d'un courant d'air.

L'essorage consiste à exposer pendant un mois les bois, à leur sortie du récipient, dans un local sec, bien aéré, mais exempt de tout courant d'air trop vif. On enferme ensuite le bois dans une étuve où il doit séjourner un mois environ. La température de cette chambre, chauffée au moyen de l'air chaud, est portée d'abord à 25 degrés, puis progressivement à 32 degrés en quinze jours. La disposition doit être telle que les pièces renfermées aient la plus grande partie de leur surface en contact avec l'air chaud.

Après ces opérations, les bois de huit mois de coupe ont perdu 0,23 de leur poids, tandis que ces mêmes bois n'en abandonnent ordinairement que 0,15 à 0,18 en trois ans de séjour dans nos magasins.

La *dessiccation* des bois est pratiquée sur une grande échelle dans les ateliers maritimes. Il est une cause de destruction inhérente à la nature même des bois : nous voulons parler de la pourriture à laquelle tous les bois sont plus ou moins sujets, et qui finit toujours par les altérer profondément, et même par les désagréger de la manière la plus complète. Les bois ne peuvent être soustraits à la décomposition que subissent tous les êtres organisés; mais la promptitude et l'intensité avec lesquelles elle se déclare sont très-variables, suivant les conditions dans lesquelles ils ont été placés. Dans certains cas, la décomposition des bois s'opère avec une rapidité effrayante; dans d'autres, au contraire, elle est retardée presque indéfiniment. La pourriture qui attaque les bois ouvrés est d'une espèce particulière, connue sous le nom de *pourriture sèche;* elle résulte d'une véritable fermentation, que l'on assimile quelquefois à une combustion lente, dans laquelle la séve et le ligneux qui entrent dans la composition du bois sont transformés en divers produits gazeux, tels que de l'acide carbonique, des hydrogènes carbonés, etc., tandis que la cellulose résiste à la décomposition et conserve à la pièce attaquée sa forme extérieure. Mais celle-ci n'en a pas moins perdu toute résistance et ne présente plus qu'une masse pulvérulente qui se désagrége sous le moindre effort extérieur. La pourriture sèche se produit aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur des bois; mais, en tout cas, on la voit toujours accompagnée d'un champignon (le *boletus lacrymans*) qui croît à la surface ou dans les moindres cavités, les moindres fissures, et même dans les vaisseaux constitutifs des bois attaqués. Certains savants, raisonnant suivant la concordance invariable de la présence du champignon et du développement de la pourriture, l'ont considéré comme la cause de la décomposition des bois; d'autres émettent l'opinion que si ce parasite ne croît que sur les bois pourris, c'est qu'il lui faut pour sa nutrition les éléments qui proviennent de la décomposition des bois, mais qu'il ne saurait la provoquer. Sans chercher à trancher cette grave question, la présence du champignon n'en sera pas moins utile à constater comme un indice qui signale à coup sûr les bois attaqués de la pourriture, dans le cas où elle ne se manifeste par aucun autre signe extérieur. Il est à remarquer que la pourriture se déclare principalement au moment de l'évaporation de la séve, ou plus exactement lorsque ce liquide, éminemment fermentescible, est maintenu dans le bois par des causes accidentelles qui s'opposent à son départ. La pourriture se produit encore toutes les fois que des bois, primitivement desséchés à un point convenable, se trouvent imprégnés d'humidité et restent exposés à une atmosphère stagnante, chaude et humide. Les bois complétement débarrassés de leur séve et maintenus dans un lieu sec et bien aéré sont à l'abri de la pourriture et ne dépérissent que par des causes d'un autre ordre. La conservation des bois est assurée, alors même qu'ils renfermeraient une quantité considérable de leur séve, si on peut les préserver du contact de l'air, en les immergeant dans l'eau ou en les enfouissant dans du sable ou de la vase saturés d'humidité. Ce fait est démontré d'une manière incontestable par les pilotis que l'on rencontre dans les terrains submergés, et qui sont dans un état parfait de conservation, bien qu'ils datent quelquefois de plusieurs siècles.

Les observations précédentes indiquent deux modes distincts de conservation des bois : le premier consiste à les empiler à l'air libre, sous de vastes hangars, qui doivent les préserver également des pluies et des ardeurs du soleil, tout en laissant une libre circulation à l'air ambiant, de manière à assurer une ventilation constante; dans le deuxième, les bois sont simplement immergés sous l'eau, soit dans des anses fermées, où l'on peut obtenir un mélange d'eau douce et d'eau salée, dans lequel les vers marins nommés *tarets* ne subsistent pas, soit sur des plages exposées au jeu des marées et dont l'altitude est telle que le temps des émersions et des immersions successives ne soit pas assez prolongé pour que les bois en souffrent, tout en étant assez long pour ne pas permettre l'existence des vers marins. Enfin, dans certains cas particuliers, les bois sont enfouis sous du sable ou sous de la vase humide; dans cet état, leur conservation est satisfaisante; mais ce système d'emmagasinement présente des inconvénients nombreux. Le problème à résoudre, dans cette question capitale de la conservation des bois, consiste donc à les dépouiller de leur séve. Par la *dessiccation* spontanée, on obtient, il est vrai, ce résultat, mais il s'opère très-lentement, et de plus on n'est jamais certain qu'il est arrivé au degré convenable. Par l'immersion dans l'eau douce ou dans l'eau de mer, la séve est enlevée bien plus complétement que par évaporation directe. L'eau pénètre les vaisseaux élémentaires du bois par l'action capillaire, et elle est introduite jusque dans les cavités intérieures des fibres, en vertu des phénomènes de l'endosmose, et se substitue, dans toute la masse ligneuse, à la séve qu'elle expulse. L'opération est d'autant plus prompte que la différence des densités de la séve et du liquide extérieur est plus considérable, et, à ce point de vue, l'immersion devrait être faite plutôt dans l'eau douce que dans l'eau de mer. D'après M. de Lapparent, dix-huit mois d'immersion suffiraient dans le premier cas, tandis que deux années au moins seraient nécessaires dans le second. D'un autre côté, l'eau douce est un dissolvant plus actif, enlève les parties gommeuses du bois et diminue sa résistance; l'eau de mer, au contraire, ne paraît pas l'affaiblir.

Ce procédé, tout satisfaisant qu'il semble à un certain point de vue, a l'inconvénient d'exiger un temps assez long entre l'instant de la livraison des bois par les fournisseurs et celui de la mise en œuvre, ce qui, dans certains cas, peut occasionner des embarras très-sérieux; aussi beaucoup de personnes se sont-elles occupées des moyens d'activer la *dessiccation* par l'épuisement de la séve des